



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Mardi 6 Décembre 2022

Date de convocation

\*\*\*

Le 22 Novembre 2022

Nombre  
d'Administrateurs

\*\*\*\*\*

En exercice..... 17

Présents..... 9

Votants..... 12

DL-2022-25

Objet

\*\*\*\*

Aide à l'Autonomie des  
Personnes en situaion  
de Handicap

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Six Décembre à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Bruno LECLERCQ, Madame Martine WOLF.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, (donne procuration à Madame Alice DONNET), Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Madame Marie-Thérèse HOUREZ, (donne procuration à Christian CHATELAIN), Monsieur Frédéric DEROT, (donne procuration à Monsieur Joël QUENTIN, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY, Madame Janine LECAILLE.

Étaient Absents :

Madame Loetitia ARENA.

Exposé :

Conformément au règlement des aides facultatives, le Centre Communal d'Action Sociale propose une aide à l'autonomie pour les personnes titulaires de la carte d'invalidité.

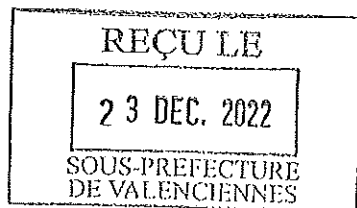
Ainsi, une prise en charge de 10 trajets par mois, utilisables sur l'ensemble du réseau Transvilles, est effectuée, mensuellement, par le CCAS.

Considérant l'utilité de maintenir une aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap pour l'année 2023,

Considérant qu'en 2021, 46 personnes titulaires de la carte d'invalidité ont été inscrites dans ce dispositif, qu'en 2022 ils étaient encore au nombre de 40,

Considérant que le coût d'un chargement de 10 trajets par mois est équivalent à 12 Euros,

.../...



C.C.A.S. DE MARLY (59)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Séance du 06 Décembre 2022

Il est proposé au Conseil d'administration :

- De maintenir la prise en charge des transports correspondant à 10 trajets par mois pour chaque personne titulaire de la carte d'invalidité 80% et domiciliée à Marly depuis plus de 6 mois.

Le Conseil d'Administration,  
Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,  
Après en avoir délibéré,

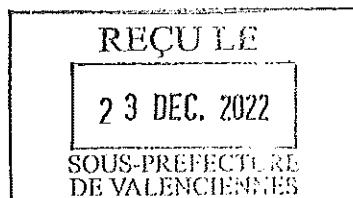
A L'UNANIMITE,

- Approuve le maintien de ce dispositif en 2023
- Maintient la prise en charge des transports correspondant à 10 trajets par mois pour chaque personne titulaire de la carte d'invalidité 80% et domiciliée à Marly depuis plus de 6 mois.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE  
Président.



Affiché le .....  
Transmis en Sous-préfecture le 23/12/2022.  
Document exécutoire à compter du .....  
Notifié à l'intéressé le .....  
PUBLIE LE 18/01/2023